

MESURES DURANT LA CRISE CORONA POUR LES FONDS MARIBEL
---

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer des mesures prises pour les fonds Maribel social et le personnel de l'APEF :

- Bien que le télétravail a été fortement recommandé à partir du lundi 16 mars et appliqué par le personnel, nous avons décidé de faire un pas de plus et de fermer complètement nos bureaux à partir du 19 mars. Mais nos services dans tous nos fonds continuent à fonctionner sans interruption et nos travailleur-euse-s sont à votre service.
  - Vu que les fonds Maribel se trouvent en pleine période des décomptes des dossiers de subsides 2019, tou-te-s continuent de travailler. Vous ne devez donc pas vous faire de soucis que votre décompte soit compromis par cette situation toute particulière.
  - Tous les moyens financiers actuels Maribel/Autres mesures continuent à être versés comme lors d'une situation normale, même si vos travailleur-euse-s sont exempté-e-s de travailler ou font du télétravail (à l'exception des membres du personnel qui sont mis temporairement au chômage). Il est important de signaler que nous vous garantissons à vous, en tant qu'employeur, que les subsides Maribel continuent et que vous ne devez donc pas passer au chômage temporaire. Si vous souhaitez quand même mettre votre personnel au chômage temporaire, alors le subside Maribel sera arrêté pour la période correspondant à la durée du chômage temporaire.
  - Si cela s'avérait nécessaire, le comité de gestion de votre secteur pourrait, après demande motivée, examiner dans quelle mesure le paiement anticipé d'avances serait possible.
- Vos gestionnaires de dossiers restent comme d'habitude, accessibles via téléphone et mail.

Toutes les réunions physiques ont été annulées et reportées jusqu'après le 5 avril ou en cas d'urgence, remplacées par une concertation téléphonique ou par écrit.

Si la situation change ou si nous disposons de nouvelles informations, nous vous recontacterons.

Bien à vous.